

# LE BULLETIN

“ Toute l'actu de votre quartier Notre-Dame! ”

WWW.NOTREDAME-GRENOBLE.ORG



UNION DE QUARTIER  
Notre-Dame

n°107

Novembre 2017

Directeur de la publication :  
Gérard Hudault

## EDITORIAL

### Le torchon brûle

Dans notre dernier bulletin nous avons incorporé le texte d'un courrier adressé à Monsieur Eric Piolle, en tant que maire de notre ville. Après 2 rappels dont un sous forme de lettre recommandée, nous avons reçu, au bout de 4 mois et demi, une réponse signée par Madame Elisa Martin, première adjointe, dont la teneur pourrait se résumer ainsi « nous faisons beaucoup de choses afin que tout le monde soit content ». Eh bien, non ! Un grand nombre d'habitants du centre-ville ne le sont pas.

A tel point que les 3 unions de quartier principalement concernées par les nuisances nocturnes, toutes déçues par les réponses à leurs démarches, ont décidé d'adresser au maire une lettre ouverte rendue publique le 21 novembre lors d'une conférence de presse. Nous la publions in extenso dans ce bulletin, qui prend du coup une forme polémique marquée dont nous aurions aimé pouvoir nous passer. Mais les belles envolées de Monsieur Piolle en première page du dernier Gre Mag « une ville en phase avec la réalité des habitants, une ville qui prend le bien-vivre pour boussole » ne suffisent plus. De quelle réalité parlons-nous ?

Monsieur le maire, avez-vous conscience des conditions de vie des habitants du centre-ville ? Quel cœur de ville voulez-vous ?

Gérard Hudault  
Président de l'UQND



### Paradoxe inquiétant

La rue Auguste Gaché, tristement célèbre pour son animation nocturne endiablée, est une rue morte et sinistre le jour. La cordonnerie et l'épicerie fine se sentent bien isolées face à l'invasion des bars qui, dans la journée, se protègent par de lourds volets en bois.

%%

### Une boutique dynamique

L'atelier de poterie de la rue Très Cloître restera ouvert tout le mois de décembre et exposera ses œuvres au marché de Noël, square Docteur Martin. Dès le mois de janvier, il organisera des ateliers créatifs ouverts aux familles. Renseignements sur le site «florence-depalma.com ».

**Permanences le samedi à 11 heures, 10 rue Chenoise / tel : 04 57 93 79 59**

**J'adhère à l'Union de Quartier Notre-Dame pour 2018 ( 10 Euros )**

Prénom..... Nom.....

N°..... Rue ou Place .....

Tél..... Adresse e-mail .....

(Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'Union de Quartier Notre-Dame)

## Lettre ouverte à Monsieur Piolle

### Quel devenir pour le cœur de ville ?

Monsieur le Maire,

Les trois unions de quartier signataires, qui ont l'expertise au quotidien de la situation dans la plus grande partie des rues animées du centre-ville, sont exaspérées et tiennent à vous le faire savoir.

Faisant suite aux réunions publiques organisées avec votre présence, ou encore écho de sollicitations d'habitants, de collectifs qui ne supportent plus la dégradation des conditions de vie dans nos quartiers, les lettres, les démarches, les remarques émises depuis de nombreux mois n'obtiennent pas de réactions de votre part, ou des réponses tardives non convaincantes de vos adjoints.

Vous n'êtes pas sans savoir que de nouveaux bars ouvrent régulièrement et que de nouvelles terrasses sont accordées en nombre, voire même recommandées, notamment pour animer les rues du nouveau centre piétonnier.

Tout ceci est en complète contradiction avec l'ambition proclamée d'*apaiser le cœur de ville*. Cette expression est un abus de langage exécrationnel. Il n'est qu'à dépouiller les enregistrements sonores installés par vos services ou encore à écouter les témoignages de l'équipe nocturne de la police municipale pour s'en convaincre.



Nous connaissons votre engagement concernant la santé publique ; or un problème majeur concerne la consommation d'alcool. Nous n'avons pas connaissance de mesures et actions sérieuses et efficaces de la municipalité pour le traiter. Bien plus, l'encouragement à l'animation, qui est la parole officielle aujourd'hui, se traduit par l'explosion des tapages nocturnes (hurlements, violences, dégradations, incivilités) et la surconsommation d'alcool dans les bars et les rues une bonne partie de la nuit. Les conséquences pour la vie des familles qui ne peuvent dormir correctement et des jeunes consommateurs sur le chemin de l'addiction alcoolique, sont graves, au moins autant que les dégâts de la pollution.

Dans ces conditions, nous nous interrogeons : quels sont votre ambition et votre projet pour l'avenir du centre-ville ? Quelles mesures comptez-vous prendre, dans le cadre de vos pouvoirs de police, pour faire respecter la législation sur les nuisances sonores et la consommation d'alcool sur la voie publique (ci-joint le rappel de 10 points critiques déjà communiqués).

Nous avons besoin d'y voir clair, et vous sollicitons pour expliciter votre politique. A ce titre, nous vous remercions de nous proposer dès que possible une rencontre avec des représentants de nos 3 unions de quartier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus sincères.

*Les unions de quartier Championnet, Centre-Ville et Notre-Dame*

NB. Nous rappelons notre demande que la mairie intervienne auprès de la préfecture pour revenir à une fermeture réglementaire des bars à 1h du matin.

### Connaissez-vous GOUKITOK ? Le Goût qui toque à votre porte ?!

Pour vos repas, vous aimez cuisiner de bons produits frais, mais en semaine, c'est souvent la course et il n'est pas toujours simple de se rendre chez le poissonnier, le boucher, le primeur... Fabienne Oviguan et Yvan Hatchikian, deux amis, ont donc lancé la plateforme en ligne Goukitok !

Sur le site [www.goukitok.com](http://www.goukitok.com), ils proposent, au même prix qu'en magasin, les produits frais d'excellents artisans-commerçants grenoblois, ainsi que des idées-recettes.

Toute commande passée avant 14h est livrée le soir même, en une fois, quel que soit le nombre de commerçants, sur un créneau d'une heure au choix (18-19h, 19-20h ou 20-21h). Ce service est pour l'instant réservé aux grenoblois (38000 et 38100).

Les commandes sont préparées par les commerçants. La collecte des courses et les livraisons (à partir de 2,90 euros) s'effectuent en vélo-tripoteurs du mardi au vendredi.

## HEIDSIECK & RASCLE

vins, fromages, salaisons, produits du terroir

**livraison gratuite sur Grenoble**

Commandes téléphoniques - Confection de plateaux de fromage

2, rue du Palais  
(place aux Herbes)  
38000 GRENOBLE

Tél. 04 76 15 32 20  
Fax 04 76 03 19 28

## Porcelaine Ste Claire

arts de la table...  
et art de vivre



boutique : 10, Place Sainte Claire 38000  
Grenoble. Tel : 04 76 44 10 96

## Connaissez-vous GOUKITOK ? suite

Sur le site, plusieurs commerçants du quartier Notre-Dame jouent déjà le jeu et sont présents sur Goukitok : la boucherie Rebeefeze-vous, le charcutier traiteur Rouge, le caviste la Balade des terroirs... On peut trouver également la fromagerie des Alpapes, la brûlerie des Alpes, le primeur du comptoir Dauphinois...

### 3 questions à Fabienne Oviguan et Yvan Hatchikian, créateurs de GOUKITOK

1) *UQND* : Comment avez-vous eu cette idée ?

Goukitok : Nous avons gagné un concours intrapreneur organisé par La Poste. Au départ nous étions partis sur l'idée d'une conciergerie en ligne, mais lors du dépouillement de notre enquête réalisée auprès de 250 grenoblois(e)s nous avons réalisé que plus de 75% des répondants souhaitaient plutôt se faire livrer des produits de bouche, frais et issus de leurs commerces de proximité. Ainsi, nous avons ajusté notre offre afin de répondre à un véritable besoin en semaine: se simplifier la vie, manger bon, sain et local. A ce constat s'est ajoutée l'idée de donner plus de visibilité sur Internet aux commerçants indépendants.

2) *Comment* avez-vous capté l'attention des commerçants afin qu'ils adhèrent au projet ?

Dès mars 2017, 8 commerçants nous ont suivis et sont devenus ambassadeurs de Goukitok. Puis, nous avons identifié les commerces qui proposent des produits frais et de qualité, et nous les avons démarchés, simplement, en expliquant notre projet et notre volonté de les mettre en valeur grâce à une plateforme en ligne. L'accès tant au numérique, qu'aux livraisons est aujourd'hui indispensable pour eux. Les artisans commerçants en ont pleinement conscience. Mais c'est un vrai métier, difficile et coûteux à intégrer pour des indépendants. Avec Goukitok, nous leur apportons une solution clé en main et permettons ainsi à des commerçants, qui sont notre cœur de ville, de répondre pleinement aux attentes actuelles des clients. Et aujourd'hui, ce sont parfois les commerçants eux-mêmes qui nous contactent pour rejoindre l'aventure.

3) *Six mois* après le lancement, quels sont les premiers retours ?

Nous avons aujourd'hui plus de 250 clients avec 5 à 10 livraisons par jour et nous avons investi dans deux vélos triporteurs afin de pouvoir livrer plus efficacement. Nous avançons petit à petit car nous tenons à échanger avec nos clients sur leurs attentes avant de mettre en place de nouvelles expériences, ou de faire évoluer la plateforme. Nous sommes en réflexion pour une offre d'abonnement et de la livraison en entreprise sur l'agglomération, affaire à suivre...

**Laurie martin**

Communiquer avec eux : [goukitok@laposte.fr](mailto:goukitok@laposte.fr) / 07 60 15 88 32 (Fabienne) / 06 62 94 05 54 (Yvan)

## Ouverture d'un nouveau commerce : comment ça se passe ?

Un commerce, un restaurant, un bar sont des ERP : des Etablissements Recevant du Public. Ils sont classés par :

- **types**, désignés par une lettre :

M pour les commerces

N pour les restaurants et les bars

P pour ceux possédant une piste de danse ou une salle de jeux.....

- **catégories**, de 1 à 5 en fonction du nombre théorique maximal de clients qu'ils peuvent accueillir. Ce nombre correspond à une formule particulière applicable suivant le type et dépend de la surface destinée aux clients ( ex : un bar accueille 2 personnes debout par m<sup>2</sup>, un restaurant 1 personne assise par m<sup>2</sup>...)



## Vêtements Hommes - spécialiste pantalons du 40 au 64

Commandeur  
habilleur



- Blousons  
- Veste  
- Pulls

1 place Sainte Claire 38000 GRENOBLE  
[www.commandeur-habilleur.fr](http://www.commandeur-habilleur.fr) Tél: 04.38.37.12.17

## Ouverture d'un nouveau commerce (suite)

Le type et la catégorie définissent les exigences réglementaires en matière de sécurité applicable au local, en fonction des risques pour ses clients et pour les locaux ou appartements mitoyens. (ex : nombre et dimension des sorties de secours, matériaux, isolation au feu (et fumée) pour les voisins etc...)

Pour les ERP des catégories 1 à 4, le contrôle est effectué par le SDISS38, pour ceux de 5<sup>ème</sup> catégorie (sans locaux de sommeil), cela revient au service urbanisme réglementaire de la ville de Grenoble.

### AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE TRAVAUX DANS UN ERP

Lors de la construction, de l'aménagement ou de la modification d'un ERP, une demande obligatoire doit être déposée au service d'urbanisme de la ville.

Il en existe 3 types en fonction des travaux envisagés :

l' AT	Autorisation de Travaux
la DP + AT	Déclaration Préalable, associée obligatoirement à une AT
le PC	Permis de Construire, qui inclut l'AT

### Autorisation d'ouverture :

L'exploitant d'un établissement recevant du public (ERP) doit demander au maire l'autorisation d'ouverture au public en cas de travaux, de changement d'affectation ou après une fermeture de plus de 10 mois.

La demande doit être effectuée 1 mois avant l'ouverture.

Elle doit comprendre notamment :

- l'attestation du maître d'ouvrage, certifiant la réalisation des contrôles et vérifications techniques relatifs à la solidité ;
- l'attestation du bureau de contrôle, quand il doit intervenir pour confirmer que la mission solidité a bien été exécutée ;
- le rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) établi par l'organisme de contrôle agréé ;
- l'attestation d'accessibilité.

Le maire autorise l'ouverture d'un ERP par arrêté après avis de la commission de sécurité pour les ERP de la 1<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> catégorie. Les établissements de 5<sup>e</sup> catégorie, sans locaux à sommeil, sont dispensés de visite de réception de la commission de sécurité (mais elle peut être demandée).

### Copropriété :

L'accord de la copropriété est nécessaire :

- pour les changements de destination
- en cas d'atteinte aux porteurs ( murs porteurs, planchers, plafond, menuiseries, façades...)
- pour l'installation des moteurs de climatisation ou hotte dans cours intérieures (interdits en façades)

### Musique Amplifiée :

Les établissements diffusant de la musique amplifiée ont obligation de faire réaliser une étude d'impact acoustique (R 571-29 code de l'environnement) dans le local (ERP) et les logements mitoyens. Aucun bruit venant de l'ERP ne doit être perceptible à l'intérieur des logements mitoyens.

**Christophe Beyer, architecte**



[www.laforet38.com](http://www.laforet38.com)



Votre agence à

**GRENOBLE**

10, Place Notre Dame

**04 76 15 30 31**

